Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère éducation nationale jeunesse vie associative

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Direction générale
des ressources
humaines

La directrice générale
des ressources
humaines

Téléphone
01 55 55 40 00
Fax
01 55 55 47 34
Mél.
josette.theophile
@education.gouv.fr

72, rue Régnault
75423 PARIS Cedex 13

Paris, le 1er décembre 2011

Dans le cadre de la réglementation relative à la négociation préalable déposée par le SGEN-CFDT en vue d'un préavis de grève pour le 15 décembre portant sur l'ouverture de véritables négociations concernant le projet de réforme de l'évaluation des enseignants, l'organisation syndicale a été reçue par le ministre, représenté par la directrice générale des ressources humaines.

Le ministre confirme que le projet d'évolution du système actuel de notation des enseignants vers un processus régulier d'appréciation de leur valeur professionnelle fondé sur un entretien triennal constitue une base de propositions ouvertes à la négociation.

Dans cet esprit, le ministre a bien noté l'accord du SGEN-CFDT pour un calendrier en trois étapes :

- Une première série de bilatérales avec pour objectif de discuter des propositions alternatives des organisations syndicales.

- Une deuxième série de bilatérales destinées à faire émerger la proposition négociée pouvant éventuellement faire l'objet d'un accord soumis à signature des organisations syndicales, comme prévu par la loi du 5 juillet 2010.

- Une réunion multilatérale se tenant au cours du premier trimestre 2012, préparatoire au comité technique qui aura à délibérer sur les textes.

Ceci constitue un constat d'accord de méthode sur l'ouverture de négociations entre le ministère et le SGEN-CFDT.

Le secrétaire général	La directrice générale des ressources humaines
Thierry CADART	Josette THEOPHILE